

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [91] (2003)
Heft: 1475

Rubrik: <Dossier
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Elections fédérales: un peu d'air frais svp!

Citoyennes, les élections fédérales approchent et le climat politique n'est guère réjouissant. La conjoncture est à la crise et ne nous y trompons pas, cela signifie non seulement que nos assurances sociales vont subir des modifications qui prêteront les assurés-e-s, mais également que ces détériorations toucheront, ainsi qu'il en a toujours été, plus durement les femmes. Petit tour d'horizon non exhaustif des problèmes que devraient nos futures édiles.

EMMANUELLE JOZ-ROLAND

L'Assurance-vieillesse (AVS), l'éternelle

La 11^e révision de l'AVS inquiète et fâche : élévation de l'âge de la retraite à 65 ans pour les femmes, voire 67 à moyen terme, suppression de l'indice mixte qui prend en compte le renchérissement, mais également l'évolution des salaires, élévation de la TVA, remise en cause de la rente des veuves. La population suisse devrait donc travailler plus pour gagner moins.

La pilule est difficile à avaler, surtout pour les femmes qui sont déjà largement défavorisées par le système actuel. En effet, si 2/3 des bénéficiaires d'une rente AVS sont des femmes, celles-ci touchent en moyenne 60% de moins que les hommes. Plus de la moitié des femmes seules de plus de 75 ans touchent un revenu mensuel de moins de 2000 francs contre environ 40% des hommes.

L'Accord général sur la commercialisation des services (AGCS), l'invisible

L'Accord général sur le commercialisation des services est sans doute le parent pauvre de cette campagne électorale. Cet accord international, dont le Conseil fédéral peut s'occuper sans en référer au peuple, ne fait pas la « une » des journaux et ne semble guère préoccuper les partis.

Pourtant, la perspective d'une libéralisation et d'une privatisation de services tels que l'éducation, la santé, le réseau hydraulique, la culture ou les chemins de fer ne laisse pas d'inquiéter. De plus, les femmes souffriront à coup sûr, tout particulièrement des mesures de privatisation des services : elles sont celles qui occupent le plus grand nombre de postes de travail dans les domaines de la santé et de l'éducation. Chaque diminution d'effectifs ou de dégradation des conditions de travail les concerne en premier lieu. En outre, la marchandisation de ces services peut rapidement obliger les plus défavorisés à s'en passer. Qui alors s'occupera gratuitement de la santé des familles, des personnes âgées et de l'éducation des enfants si ce n'est encore et toujours les femmes ?

La Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), la sempiternelle

Evidemment, les femmes sont tout autant discriminées par le 2^e pilier. Les problèmes sont les mêmes : les femmes travaillent moins longtemps puisqu'elles font des enfants et assument généralement seule l'essentiel de leur éducation comme le veut la coutume, elles travaillent en majorité à temps partiel et touchent des revenus inférieurs aux hommes. En conséquence, elles atteignent plus difficilement les 25 000 francs annuels qui donnent accès au 2^e pilier – 50% des femmes n'y parviennent pas contre 5% des hommes seulement. Et lorsque toutefois elles accèdent à ce 2^e pilier, la moitié d'entre elles touchent moins de 10 000 francs par an, alors que moins de 20% des hommes sont dans ce cas. Inutile de préciser que les projets gouvernementaux concernant la LPP – baisse des taux d'intérêt et des taux de conversion – ne vont pas améliorer la situation. Mais plus grave encore, parce que les femmes vivent plus longtemps en moyenne, cela donne le droit aux assureurs de les défavoriser davantage. En effet, et nul ne semble s'en inquiéter beaucoup, les nouveaux taux de conversion du capital en rente, instaurés notamment par la Winterthur, est de 5,454 % pour les femmes contre 5,835 pour les hommes. Ainsi le combat n'est même plus de réduire les inégalités entre femmes et hommes, mais d'essayer d'éviter qu'impunément, il ne s'en crée chaque jour davantage.

L'« égalité » selon les partis gouvernementaux : du plus catastrophique au moins pire

Désormais, aucun parti politique n'oserait remettre l'égalité femme-homme ouvertement en doute ; mais qu'en est-il lorsqu'il s'agit de prévoir des mesures concrètes pour pallier les flagrantes et inadmissibles inégalités qui persistent ? Avant de s'occuper de quelques candidats, un rapide survol des programmes des différents partis gouvernementaux en campagne pour les élections fédérales s'impose.

Le plus catastrophique en matière de politique féministe est sans doute celui de l'Union démocratique du centre (UDC). Au niveau fédéral, ce parti annonce que « les deux sexes et les générations agissent en partenaires sans intervention de l'Etat », ce qui signifie que l'UDC combat fermement l'assurance maternité. L'assurance maternité financée par l'allocation perte de gain (APG) a été acceptée en juin dernier par le Parlement. Mais l'UDC la menace aujourd'hui d'un référendum. De plus, sa section fribourgeoise n'hésite pas à proclamer que « les familles doivent pouvoir assumer à nouveau certaines tâches (soins aux malades, entretien des personnes âgées et éducation des enfants notamment) qui aujourd'hui coûtent extrêmement cher à la collectivité ». Autant dire que les femmes peuvent immédiatement rentrer dans leur foyer jouer les anges gardiens. Le Parti radical quant à lui a soutenu l'assurance maternité de 14 semaines et les femmes du parti demandent de surcroît des mesures supplémentaires contre la violence conjugale. Le Parti démocrate-chrétien a lui aussi défendu la création d'une assurance maternité inscrivant son action dans la promotion et la défense des familles. Le Parti socialiste est le seul des partis gouvernementaux qui promet, dans la mesure de ses possibilités, de s'attaquer aux disparités salariales qui touchent les femmes. Cependant aucun de ces partis ne semble prêt pour l'instant à prendre des mesures volontaristes radicales afin de combler les inégalités qui préteritent gravement les femmes en matière d'assurances sociales. L'égalité semble devoir se réaliser par la grâce du Saint esprit. Mes sœurs prions, mais prions à gauche. ◦

La Winterthur et la Zurich, au dessus de la loi

La Conférence latine des déléguées à l'égalité (CLDE) estime que la décision des compagnies d'assurance Winterthur et la Zurich de réduire plus fortement le taux de conversion de l'avoir-vieillesse en rentes pour les femmes que pour les hommes constitue une violation du principe de l'égalité. Le feu vert donné par l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) émet des signaux inquiétants pour la politique de l'égalité et compromet le régime des retraites dans son ensemble. L'espérance de vie sur la base de laquelle les calculs ont été effectués est beaucoup trop longue. Les mesures annoncées émettent par ailleurs des signaux délétères pour la politique de l'égalité : pour couvrir les déficits des caisses de pension, les femmes devraient payer un tribut plus lourd que les hommes, et ceci sur la simple foi d'une donnée statistique (hypothétique de surcroît). Les femmes, qui toucheront de toute façon des rentes moins élevées (dans les trois piliers) parce qu'elles sont moins bien payées que les hommes, parce qu'elles interrompent leur activité professionnelle pour élever leurs enfants et parce la ségrégation sexuelle sur le marché du travail persiste, devraient donc s'accommoder de cette amputation supplémentaire de leur retraite. Pareille mesure est en contradiction flagrante avec la réalisation de l'égalité de fait que prônent la Constitution fédérale et la loi sur l'égalité. C'est pourquoi la CLDE demande aux autorités fédérales compétentes de revoir leur pratique et de respecter l'interdiction de discrimination. ◦

Souvenez-vous des élections de 1999

En 1999, la palme du plus grand nombre de candidates aux élections fédérales, tous partis confondus, revenait au canton de Bâle-ville avec 44,4% de candidates. Le bonnet d'âne revenait au Tessin : 16,1% de femmes étaient proposées aux électeur-trice-s. A l'échelle des partis, le parti qui a présenté le plus grand nombre de femmes avec 73,5% de candidates, c'est l'Alternative socialiste verte et groupement féministes (AVF). Le parti qui a proposé le moins de candidates, avec un taux de seulement 12,5%, est la Lega dei Ticinesi (extrême droite).

Quant aux partis gouvernementaux : le Parti socialiste était en tête avec 46,7% de candidates, tandis que l'Union démocratique du centre (UDC) est en queue de peloton avec 22,6% de femmes proposées à la députation.

A l'issue des élections de 1999, dix cantons n'avaient aucune femme au Parlement et huit partis sur une quinzaine n'étaient représentés que par des hommes. Globalement, moins d'un quart des sièges du Parlement ont été occupés par des femmes à l'issue des élections de 1999 (20% au Conseil des Etats et 24 au Conseil national). ◦

Des candidat-e-s se positionnent

Quelle est leur vision ?

Que pensent les candidat-e-s aux élections fédérales de l'état actuel des assurances sociales et de l'Accord général sur la commercialisation des services ? Sont-elles et ils sensibles aux discriminations subies par les femmes ou celles-ci sont-elles justifiables à leurs yeux ? Quelques-un-e-s, partis et cantons romands confondus, répondent à nos questions.

PROPOS RECUEILLIS PAR EMMANUELLE JOZ-ROLAND ET MIREILLE HERREN



Catherine Favre,

Candidate du Jura bernois, liste femme du Parti radical

Que pensez-vous de l'abaissement des taux de conversion de la LPP, décrété notamment par la Winterthur, à 5,454 % pour les femmes et 5,835% pour les hommes ? Ne trouvez-vous pas cela injuste lorsque l'on sait que les femmes sont déjà minoritaires à avoir accès à la prévoyance professionnelle ?

Il faut d'abord préciser que ces diminutions ne toucheront que les taux qui convertissent le capital sur-obligatoire. Ce ne sont donc pas les femmes aux revenus les plus modestes qui souffriront de la baisse. Ensuite, cette baisse, inacceptable dans son principe, n'est pas un problème prioritairement «féministe». La différence des taux est minime et peut se justifier démographiquement et rationnellement. D'une part, les femmes ont le privilège de pouvoir se mettre à la retraite plus jeunes que les hommes et d'autre part, elles ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes. Ceci explique cette légère différence. Les hommes et les femmes ne sont pas forcément égaux en tout et partout.

Il n'en reste pas moins que nous n'aurions jamais dû arriver à cette situation de baisse des taux de conversion. Le politique devrait peut-être surveiller plus les assurances privées ou tout au moins les autorités devraient mieux collaborer avec les institutions bancaires.

Enfin, si on considère la place des femmes dans le monde professionnel, il est clair qu'elle n'est guère favorable. Le système n'est pas adapté pour les femmes qui veulent concilier vie professionnelle et vie familiale.



DF

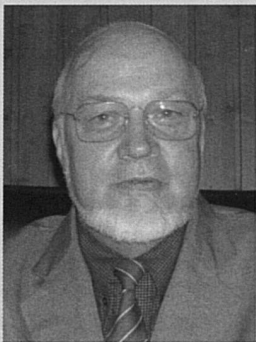
Véronique Barras,

Candidate socialiste valaisanne

Pensez-vous que la Suisse doit poursuivre des négociations dans le cadre de l'Accord général sur la commercialisation des services (AGCS) ? Pourquoi ?

Si des négociations doivent se poursuivre, ce n'est en tout cas pas dans le sens qu'elles prennent actuellement. Le manque de transparence qui entoure ces négociations et le fait qu'elles soient menées par la droite laissent présager le pire. Des privatisations et une libéralisation sauvage de secteurs tels que l'éducation, la santé ou encore l'agriculture vont créer des dommages aussi bien dans les pays du Sud que sous nos latitudes et cela, malgré une volonté de façade de ne pas brader tout, tout de suite !

Aujourd'hui, la Suisse et l'Union européenne ont dans ce domaine grosso modo les mêmes intérêts et les mêmes craintes à avoir face au rouleau compresseur nord-américain. Le problème au niveau des négociations, c'est que la Suisse, très isolée, a peu de poids pour les influencer et surtout, elle ne prend pas suffisamment en compte les revendications des organisations non gouvernementales, paysannes et syndicales. La principale tâche de ces différents mouvements est d'infléchir le cours des négociations en ramenant le bien commun au centre des préoccupations. D'abord en brisant le silence que les négociateurs actuels entretiennent soigneusement. Si les citoyen-ne-s étaient informé-e-s concrètement des ravages sur leur vie quotidienne que ce type d'accord peut avoir, sans doute la mobilisation serait-elle forte. Ensuite, en expliquant que, malgré les apparences, les décideurs à l'OMC ne sont pas les gouvernements. Ceux-ci ne sont en fait que les représentants de commerce des multinationales qui, elles, ont des intérêts éminemment contraires à la protection de l'environnement et au bien de la communauté. Que deviendront nos agriculteurs lorsque les préceptes libéraux seront appliqués ? Pourront-ils résister face à la concurrence des multinationales ? Et les consommateurs, seront-ils d'accord de manger ce que les grands producteurs auront décidé de cultiver et d'élever afin d'obtenir des profits maximums : organismes génétiquement modifiés (OGM), viande aux hormones et aux antibiotiques ? La faim dans le monde ne sera pas vaincue par l'accroissement de l'utilisation des OGM, mais par un partage équitable de notre production actuelle. Il est donc impératif de surveiller de près les négociations de l'AGCS et de rester vigilant-e face à des décisions qui nous concernent directement.



DR

André Francis Cattin,
Candidat vaudois, Union démocratique du centre

Est-ce que, comme l'UDC, vous êtes contre l'idée d'une assurance maternité ?

L'UDC est contre une assurance maternité parce que le parti estime que nous faisons déjà beaucoup pour le social et qu'en plus, cette assurance sera très profitable aux étrangers et on craint des abus de leur part. Mon expérience m'a démontré qu'en fait, si l'on fait participer l'employé et l'employeur à la charge de l'assurance maternité, on peut se trouver dans une situation pas moins confortable qu'en payant à une assurance une prime pour l'assurance maternité. Alors pourquoi ne pas essayer le même système au niveau fédéral, en mettant suffisamment de contraintes pour limiter les abus. Pour vous, mesdames, cela serait une petite revanche vis-à-vis de ceux qui ne veulent pas engager de femmes puisque les hommes paieront quand même la cotisation à l'assurance. Enfin, je pense qu'il ne faut pas toujours être « pour » ou « contre » quelque chose, il faudrait plutôt être contre l'utilisation abusive des droits sociaux.



Eva Fernandez,
candidate neuchâteloise, Parti ouvrier et populaire (POP)

Que pensez-vous de la 11^e révision de l'AVS telle qu'elle est prévue ; la trouvez-vous juste pour les femmes ?

La 11^e révision de l'AVS n'est pas seulement injuste, elle est inacceptable. Voilà plusieurs années, que les réformes de l'AVS se font au détriment des femmes et il n'en va pas autrement pour la 11^e révision, proposée actuellement. Déjà lors de la 10^e révision, les femmes ont dû avaler la pilule amère de la hausse de leur âge de retraite (de 62 à 64 ans) avec le sucre du splitting, du bonus éducatif et de la retraite flexible. On n'a pas encore mesuré parfaitement les effets du splitting et du bonus éducatif, que la droite cherche déjà à raboter les subventions pour la retraite anticipée, que la rente de veuve pourrait être supprimée et que l'on prévoit que l'âge de la retraite des femmes passera à 65, voire 67 ans.

C'est donc une révision qui (comme toujours) se fera sur le dos des plus démunis, et parmi eux, sur le dos des femmes.

Celles-ci sont fortement pénalisées : elles assument encore trop souvent la double journée de travail, leur rémunération reste encore entre 20 et 30% inférieure à celle des hommes et leur insertion et réinsertion sur le marché du travail restent encore difficiles. Le « service à la patrie » version masculine (le service militaire) est financé et reconnu alors que la version

féminine (la maternité et l'éducation des enfants) est encore considérée comme un « devoir » naturel des femmes. Et c'est au nom de l'égalité que les femmes devraient continuer d'être les premières victimes de la pauvreté en Suisse ?

A mes yeux, il n'y a qu'une réponse à apporter à cette 11^e révision de l'AVS : le référendum, puis le refus. J'espère que les femmes ne se laisseront pas bernier cette fois-ci et qu'elles utiliseront leur droit de vote pour refuser cette révision.



DR

Carmelo Laganà,
Candidat genevois,
liste jeunes des Jeunes démocrates-chrétiens

Que pensez-vous de la 11^e révision de l'AVS telle qu'elle est prévue ; la trouvez-vous juste pour les femmes ?

On peut certainement critiquer l'élévation de l'âge de la retraite à 65 ans autant pour les hommes que pour les femmes, mais la nouvelle révision de l'AVS ne prévoit-elle pas en parallèle une flexibilisation de l'âge de la retraite nettement plus avantageuse qu'à l'heure actuelle ? La 11^e révision de l'AVS prévoit que les taux de réduction appliqués lors de l'anticipation tiennent désormais compte autant de la situation financière de la personne concernée - autrement dit sa situation socio-économique - que des années d'anticipation. Ainsi, une personne dont le revenu annuel moyen est faible ne souffrira pas d'une réduction excessive (comme c'est le cas actuellement) due à une anticipation élevée. Et parallèlement, une personne qui a bien gagné tout au long de sa vie percevra une rente anticipée dont le pourcentage de réduction sera plus élevé. Il est donc vraiment question d'une retraite à la carte. Le grief que l'on peut néanmoins porter sur ce point de la révision est que cette dernière ne tient pas suffisamment compte de la branche économique de l'assuré. Dans le futur, il faudra également que la « pénibilité » du travail soit un facteur déterminant dans le nombre d'années envisageables pour pouvoir anticiper la rente.

Une autre critique importante est celle concernant les rentes de survivants. Si en 1997, la 10^e révision de l'AVS a instauré la rente de veuf, les chambres fédérales souhaitent désormais que les rentes de veuves s'alignent sur les dispositions prévues et appliquées pour les hommes. Certains s'insurgent contre cette mesure car elle défavorise le statut des femmes dont la situation financière n'est pas comparable à celle des hommes. Mais paradoxalement, ce sont ces mêmes personnes qui clament l'égalité des sexes ! Cette critique est également peu fondée car la 11^e révision prévoit un certain nombre de mesures qui vont des prestations complémentaires à des mesures de réinsertion professionnelle, des mesures qui visent à prendre en compte la situation des veuves actuelles et rendre ainsi cette égalité de traitement plus viable. •



Le CLAFG propose une formation politique

Former au féminin ?

En novembre 2002, le Centre de liaison des associations féminines genevoises (CLAFG) réunissait un groupe de députées genevoises de chaque parti pour les faire parler de leur carrière et des problèmes qu'elles ont rencontrés. En tenant compte des obstacles qu'elles ont soulevés et dans le but de favoriser une meilleure représentation féminine en politique, en collaboration avec la Commission consultative pour l'égalité entre femme et homme et le Service pour la promotion de l'égalité (SPPE), la CLAFG propose à prix abordable le 20 septembre (voir l'agenda en p. 2) une formation politique qui s'adresse précisément aux femmes. Rencontre avec Helena Zanelli, présidente du CLAFG.

A qui s'adresse cette formation ?

On offre une formation politique aux femmes en général, et en particulier à celles qui sont engagées en politique ou dans le monde associatif. Sur environ 80 femmes inscrites au séminaire, 68% sont conseillères municipales. Il y a des nouvelles élues, tous partis confondus, des femmes qui travaillent dans des associations, d'autres qui viennent par intérêt professionnel et il y a aussi plusieurs jeunes. Les partis politiques offrent des formations, mais la nôtre cible spécifiquement les besoins des femmes et, surtout, elle est accessible pour la bourse ! Par ailleurs, plutôt que de la répartir sur plusieurs soirées, on a organisé la formation sur une journée, étant donné que ces femmes sont archi-occupées et que la formule d'une journée leur permet de bien s'immerger dans la formation.

Pouvez-vous nous dire quelques mots sur les ateliers ?

L'atelier « Parler en public » est à mon avis très important car il s'agit là d'un véritable problème : les femmes ont plus de difficulté à s'exprimer en public, à se mettre en avant, à se faire entendre. L'atelier sur le budget communal est aussi important car je crois que, pour diverses raisons, les chiffres font peur aux femmes ; il faut dédramatiser et utiliser son bon sens. Un autre atelier qui a du succès est celui sur le lobbying ; comment faire passer une idée, comment convaincre ses adversaires. C'est facile de faire passer ses idées auprès des siens, mais en commission, lorsqu'on se retrouve avec les membres des autres partis, il faut des stratégies pour convaincre, avoir des contacts,

Un trrrrrrèèèèèè long combat politique!

- 1868 Pour la première fois en Suisse, un groupe de Zurichoises exige publiquement l'égalité sur les plans civils et politiques.
- 1909 Création de l'Association suisse pour le suffrage féminin.
- 1918 Echec d'une motion visant l'égalité politique pour les Suissesses.
- 1923 A Berne, 26 femmes exigent leur inscription comme électrices. Refusée.
- 1928 Lors de la première Exposition nationale suisse du travail féminin (SAFFA), les suffragistes traînent en cortège un escargot géant qui symbolise la lenteur avec laquelle est traitée leur revendication.
- 1929 L'Association suisse pour le suffrage féminin dépose à l'Assemblée fédérale une pétition pour le suffrage féminin munie de 25 000 signatures.
- 1950 Un conseiller national dépose une demande pour que les femmes puissent être éligibles. Refusée.
- 1959 Première votation fédérale sur le suffrage féminin : refusé (par 66%). Le canton de Vaud introduit le suffrage féminin dans les affaires cantonales et communales. Neuchâtel suit la même année, puis Genève l'année suivante.
- 1963 La Suisse entre au Conseil de l'Europe sans avoir signé la Convention pour la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, qui exige le droit de vote des femmes.

des réseaux. Je trouve qu'il n'y a pas beaucoup de femmes qui travaillent en réseau. Une majorité de femmes ne semble pas comprendre l'intérêt de sortir, de multiplier les contacts de manière conviviale, de tout ce travail informel qui se joue en coulisse et qui fait partie des règles du jeu implicites. Le lobbying n'est pas seulement très utile, il est fondamental.

En revanche, l'atelier sur la gestion du temps n'est pas le plus populaire. Toutes les femmes qui travaillent connaissent déjà le problème ! Un autre atelier qui, étonnamment, a relativement peu de succès est celui sur la «valorisation de son image». Pourtant, l'image qu'on donne de soi est capitale en politique. D'autant que, souvent, l'électorat a bien peu d'informations sur lesquelles fonder son choix ! Les hommes ont des « uniformes » comme le complet-cravate. De leur côté, les femmes peuvent dire beaucoup plus de choses, donner plus de signes, avec leurs habits et la panoplie d'accessoires auxquels elles ont accès. Elles ont plus de choix. L'apparence est-elle importante ou non ? Le débat est ouvert, mais je crois qu'il est stratégique de prendre conscience de comment on se présente aux autres. J'ai l'impression que les hommes sont plus attentifs à ce genre de «détails», parce qu'ils font de la politique et ils exercent des fonctions de commande depuis très longtemps. Les premières générations de femmes actives en politique sont encore vivantes de nos jours !

Selon vous, comment augmenter la proportion d'élues au Parlement ?

Je trouve qu'en général, il y a peu d'exemples politiques féminins dont on parle dans l'actualité. Je suis certaine que si on parlait davantage des politiciennes, des femmes qui ont fait quelque chose de notoire dans l'histoire ou qui ont influencé d'une façon quelconque la société, et il y en a, ça donnerait l'idée à l'électorat d'élire plus de femmes. •



- 1969** Cinq mille personnes manifestent à Berne pour l'introduction immédiate des droits politiques pour les femmes.
- 1971** Le droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral est finalement accepté (par 65,7% des voix). Dix femmes sont élues au Conseil national (5%).
- 1984** Elisabeth Kopp (PDR, Zurich) devient la première conseillère fédérale.
- 1990** Le Tribunal fédéral oblige le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures à accorder les droits politiques aux femmes.
- 1992** Une initiative demandant l'introduction des quotas de sexes (au moins 40% pour chacun) est rejetée.
- 1993** Ruth Dreifuss (Socialistes, Genève) est la deuxième élue au Conseil fédéral.
- 1995** Elections fédérales : 21,5% de femmes siègent au Conseil national, et 17,5% au Conseil des Etats.
- 1999** Ruth Metzler (PDC, Appenzell) est la troisième conseillère fédérale.
- 2002** Micheline Calmy-Rey (Socialistes, Genève) est la quatrième conseillère fédérale.

Source: Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes